



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue à la Salle de l'Isaïe
(salle polyvalente)

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non

} sans objet



Contact : 05.59.71.02.65 / info@asson.fr



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

www.asson.fr

N° SIRET :
Adresse : rue du Stade 64.800 Asson



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1. *MEAN*



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



2.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



3.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non

Annexe 3 : liste des pièces à joindre

- Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux
- Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
- Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
- Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ERP de 1^{ère} à 4^e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.



COMMISSION DE SECURITE DE L'ARRONDISSEMENT DE PAU

Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la CCDSA (circulaire du 22 juin 1995)

COMPTE-RENDU DE VISITE

La commission de sécurité (ou son groupe de visite) s'est réunie au sein de l'établissement ci-dessous référencé afin d'effectuer une visite périodique de contrôle.

ETABLISSEMENT	SALLE MULTIFONCTIONS
REFERENCÉ	E068.0001
COMMUNE	64800 ASSON
ADRESSE	Rue du Stade
DATE	25/10/2013
OBJET	Visite périodique de contrôle

Classement : établissement recevant du public de type "L" de 4^{ème} catégorie.

Les membres de la commission approuvent les conclusions du rapporteur et émettent les avis ci-dessous :

Signature des membres

MEMBRE (nom, qualité)	AVIS (position motivée et observations éventuelles)	SIGNATURE
Pour le Préfet, le présidente E. GRACIAVETTE	Avis favorable	
Le Maire ou son représentant SAUBATTE Pim	Avis favorable	
Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer DOQUIO A.	Avis favorable.	
Pour le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie des Pyrénées-Atlantiques Adjoint LOTAÏE	Avis favorable	
Le sapeur-pompier, titulaire du brevet de prévention (PRV 2/PRV 3), rapporteur Cnc D. SAMYU	Avis favorable	